



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05 décembre 2007

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Robert DUCHATEL (représentant de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Alain RUBY), M. Claude BANCILHON (pouvoir de M. Thierry LEGIRET), M. Alain FONTAINE (à partir de la délibération n° 2007.12.09), M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

M. Hervé HOCQUARD, représenté par M. Robert DUCHATEL,  
M. Alain RUBY, représenté par M. Alain-Louis MIE,  
M. Georges DUTRUC-ROSSET,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. Daniel MERTIAN de MULLER,  
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,  
M. Edmond GRONDIN, pouvoir à M. Gérard DALLIOUX,  
M. Thierry LEGIRET, pouvoir à M. Claude BANCILHON,

Secrétaire de séance : M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 28 novembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

**N° de l'ordre du jour :**

**2007.12.13 : Avis sur le projet de schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF)**

- **M. Jean-François PEUMERY**, rapporteur, donne lecture de la délibération.

La révision du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) a été engagée le 21 octobre 2004 par un colloque de lancement de la concertation. Le 15 février 2007, le projet de SDRIF a été arrêté par délibération du conseil régional.

Ce document exprime une vision régionale où l'intercommunalité devrait être appelée à jouer un rôle décisif.

Pourtant, faute d'une concertation suffisante avec les communes comme avec la communauté de communes lors de l'élaboration du projet, il apparaît que certaines des dispositions annoncées ne prennent pas réellement en compte le contexte local, ni les projets de développement communaux pourtant compatibles avec les objectifs du conseil régional d'Ile-de-France.

Ainsi, nombre des projets de création de logements ou d'emplois inscrits dans les plans locaux d'urbanisme des communes, semblent remis en cause, créant un risque juridique lors d'une éventuelle approbation du document tel que présenté.

Par ailleurs, il n'est pas apporté de réponse satisfaisante aux difficultés de desserte du territoire tant par les transports en commun que par la création d'infrastructures routières.

Enfin, les projets structurants, tels que le pôle de compétitivité Mov'Eo, ne paraissent pas suffisamment pris en compte.

L'enquête publique qui est organisée depuis le 15 octobre et jusqu'au 8 décembre 2007 permet à la communauté de communes de s'exprimer sur le projet de schéma directeur, comme l'ont fait préalablement l'Etat qui a émis des « réserves fortes » sur le document ou le conseil général des Yvelines qui a émis un « avis défavorable » au projet.

Considérant que l'enquête publique a lieu du 15 octobre au 8 décembre 2007,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

- 1/ émet un avis défavorable au projet de SDRIF tel que soumis à enquête publique,
- 2/ demande que cet avis soit joint au registre d'enquête publique,
- 3/ demande au conseil régional d'apporter les modifications nécessaires qui visent à permettre la mise en œuvre des projets communaux du territoire de Versailles Grand Parc et à assurer une plus grande cohérence du territoire, notamment en matière de transport et d'accueil de projets structurants.


Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 29 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité moins trois non participants (M. Gérard REILLON, M Serge CHARPENTIER, M. Claude VUILLIET) des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



Pascal Guéant  
Directeur général des services

